



Motion « Déchets »

Votée le 2 septembre 2023

La Communauté de l'Auxerrois prépare une transformation profonde de la gestion des déchets ménagers : fin du ramassage au porte-à-porte et installation de points d'apport volontaire, fermeture de 5 déchetteries sur les 7 existantes.

Ce nouveau fonctionnement entraînera de graves conséquences tant pour l'environnement que pour les usagers et les personnels

Les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite seront dans l'incapacité de porter leurs déchets aux PAV (Points d'apport volontaire).

Les dépôts sauvages vont se multiplier.

La qualité du tri va se dégrader.

Les postes de « ripeurs » (éboueurs) seront supprimés.

Les habitants des communes périphériques seront, pour certains, à 20 minutes d'une déchetterie.

Le gain financier pour la Communauté de l'Auxerrois n'est pas du tout avéré.

C'est encore un service public essentiel à la qualité de vie des usagers qui serait durement atteint et ce alors que le conflit social dans lequel son Président a englué la Communauté d'Agglomération l'été dernier a montré combien les usagers étaient attachés à ce service.

L'Assemblée générale de l'association Auxerre Écologie Solidarités réunie le 2 septembre 2023 à Auxerre :

- exige le maintien du ramassage en porte-à-porte.
- exige qu'une filière effective de collecte des restes alimentaires et des fermentescibles soit mise en œuvre pour les particuliers, les restaurants scolaires et les commerces de bouche de la commune. Ce, dans les délais prévus par la loi (au 1^{er} janvier 2024).
- exige la mise en place d'un financement du service des déchets qui incite chaque citoyen à réduire sa part de déchets voués à l'enfouissement et à s'engager dans un tri précis favorisant la valorisation (Redevance incitative).
- exige la conservation du réseau actuel des déchèteries qui met chaque citoyen à moins de dix minutes d'une déchèterie.
- exige la modernisation des déchèteries et la mise aux normes de sécurité.
- exige l'instauration d'une carte d'accès aux déchèteries.
- exige la création d'une recyclerie afin de diminuer les volumes des bennes « encombrants ».
- exige un réel service public des déchets qui puissent accompagner, expliquer dans la pédagogie aux citoyens les bonnes pratiques de tri et de valorisation.
- décide d'informer la population.
- décide d'organiser une action le jour de réunion du Conseil communautaire.
- décide d'envoyer un courrier aux élus de la CA pour les alerter sur les craintes explicitées ci-dessus et lister ses exigences pour un service public de gestion des déchets de qualité, répondant aux besoins des usagers, en conformité avec les dispositions légales et favorisant la nécessaire réduction des déchets ménagers.